

Les subsides

Comme le disait il y a un moment le député de Nepean-Carleton, au sujet du Parlement, on peut pervertir ou détourner de leur fin les règles de procédure de n'importe quelle institution, surtout celles de la Chambre des communes, si les partis en présence ne démontrent pas de bonne volonté, de tolérance et d'un peu de respect pour les arguments de l'autre, malgré une opposition qui peut être très vive. La bonne volonté a fait place à la rancœur; la tolérance a cédé à l'arrogance; un climat de suspicion a remplacé la confiance. C'est pour toutes ces raisons que le timbre a sonné 16 jours de temps. Il ne s'agissait pas uniquement du projet de loi sur la sécurité énergétique. Je n'en saisissais pas tous les détails quand le timbre s'est mis à sonner. Comme la plupart des Canadiens, j'en connais pas mal plus long maintenant sur ce projet de loi que le mardi 2 mars.

Il doit y avoir au Parlement, de part et d'autre, du respect, de la tolérance et de la bonne volonté, mais comment serait-ce possible quand le chef de notre pays nous traite de moins que rien; par ricochet, toute la population vaudrait moins que rien. Cela ne peut pas faire de bien au Parlement.

La Chambre a besoin d'une réforme fondamentale en ce qui a trait au premier ministre; non pas celui que nous avons, mais le poste de premier ministre. Je suis d'accord avec l'énoncé de politique proposé par mon honorable ami de Nepean-Carleton, lorsqu'il était président du Conseil privé. J'ai entendu formuler aujourd'hui d'autres idées utiles. Le leader du N.P.D. et député d'Oshawa (M. Broadbent) a fait une suggestion qui me semble très avantageuse. Que la Chambre siège trois semaines, puis que les députés aillent travailler une semaine dans leur circonscription.

Pour ce qui est du mécanisme de la Chambre, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. En ce qui a trait aux indemnités, au personnel et au traitement, je me trouve beaucoup mieux qu'à mes débuts, en 1965, parce que contrairement à lui, j'ai partagé un bureau avec un autre député. Quand un secrétaire entrait dans le bureau, l'un des députés devait sortir pour faire de la place. Le secrétaire parlementaire a parfaitement raison de dire que les modalités de fonctionnement de la Chambre ont subi une transformation extraordinaire.

On constate cependant un paradoxe fondamental. Grâce aux progrès de la technologie, il nous est plus facile de communiquer, et pourtant je ne pense pas que nous réussissions à nous faire entendre, à cause de notre institution, aussi bien que nous le faisons lorsque nous ne disposons pas d'une certaine partie de cette technologie, dont le téléphone. Nous faisons les choses dans les formes et nos bureaux sont encombrés d'un plus fort volume de documentation. Peut-être sommes-nous plus près d'être des quantités négligeables que nous l'étions au milieu des années 60 lorsque je fus élu pour la première fois à la Chambre.

On peut bien opérer toutes les réformes qu'on voudra. On peut bien avoir des comités pouvant prendre l'initiative d'enquêter sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*, mais comme l'a déjà dit le député de Gloucester (M. Breau), président du comité des transports, je ressens comme une insulte en tant que Canadien d'avoir à écouter les bulletins de nouvelles de la radio nationale au sujet de l'*Ocean Ranger* pour apprendre grâce aux travaux d'un comité du Congrès américain comment

des Canadiens ont perdu la vie dans les eaux canadiennes alors que le comité canadien ne pouvait pas entendre ces témoins.

Mon temps de parole est presque écoulé, mais je tiens à dire que ce qui avant tout me fait souhaiter une réforme parlementaire, c'est qu'il faut restreindre le droit qu'a le premier ministre de dissoudre le Parlement. C'est, je crois, ce que le député de Rosemont (M. Lachance) a dit tout à l'heure lorsqu'il parlait du vote en bloc. A moins d'admettre qu'un discours du trône, un budget ou un projet de loi fiscal peut seulement déboucher sur un vote de confiance ou la défaite du gouvernement, nous n'examinerons le problème qu'en surface. Nous devrions voter sur un projet de loi pour établir si la Chambre l'appuie en majorité. Dans la négative, la présidence devrait aussitôt demander à la Chambre, sans débat préalable, si elle continue à faire confiance au gouvernement malgré le rejet du bill. Dans la plupart des cas, la Chambre ne voterait pas contre le gouvernement, mais seulement contre un projet de loi particulier demandant ainsi au ministre qui l'a présenté de le rééditer à nouveau.

Sans aller plus loin, je voudrais seulement dire qu'il est insensé de me verser des émoluments assez confortables et tous les avantages revenant aux députés pendant que mes 281 collègues et moi-même jouons le même petit jeu et votons de la même façon qu'à l'époque de John A. MacDonald. La sonnerie nous appelle et si nous ne réglons pas ces problèmes, si nous ne réunissons pas au moins le comité de la procédure et de l'organisation, la Chambre des communes se ridiculise encore davantage.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) que le président du comité des transports est le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), la circonscription voisine de la mienne.

Je ne voudrais pas trop m'attarder ce soir sur les événements de ces 16 derniers jours, car je voudrais parler d'autre chose. Je dirais seulement que c'est un incident regrettable. Je partage le point de vue du leader du gouvernement à la Chambre à savoir que, suivant la tradition, la majorité à la Chambre des communes a le devoir, la responsabilité et le pouvoir de décider de l'ordre du jour et de la forme sous laquelle il faut présenter les lois, sous réserve de la décision de la présidence quant à leur recevabilité.

Telle est la tradition et il faut la conserver sans quoi je ne vois pas comment une assemblée démocratique peut travailler. Ce n'est pas la première fois qu'on fait de l'obstruction et si cela a pris de telles proportions c'est sans doute parce qu'on a employé une nouvelle tactique. A mon avis, nous avons oublié que cette institution ne fonctionne pas comme une machine et que nos sentiments ont beaucoup d'importance. Même si l'obstruction revêt diverses formes, je le répète, je déplore ce genre de tactique car cela nous a empêchés de venir à la Chambre des communes fournir des réponses ou poser des questions. Néanmoins, dans un pays caractérisé par une telle diversité et une telle complexité qui constituent un cas d'espèce sur le plan humain et en tout cas politique, il faut bien se dire que la Chambre des communes aura toujours du mal à fonctionner à cause de cette diversité.